



Motifs valables d'une annulation de vente

Par **mamouel**, le **14/05/2008** à **18:02**

Bonjour,

Mes parents ont vendu une ferme suite à l'arrêt d'activité.

Mon père a commis l'erreur d'abattre une centaine d'arbres (5% du bois environ) dans un bois attenant la propriété entre la date du compromis et la vente définitive.

Le compromis de vente ne détaille en aucun cas la valeur du bois qui est par ailleurs définie comme une parcelle de terre.

La vente a été réalisée il y a un mois environ. Les acheteurs réclament aujourd'hui soit l'annulation de la vente soit le quart du prix de vente pour préjudice moral (75 000€ sur 300 000€), ce qui semble énormissime.

Ne devaient-ils pas indiquer sur le compromis la valeur du bois?

Est-ce un motif valable d'annulation et quelle serait la valeur de la réparation du préjudice somme toutes raisonnables?

Merci de vos réponses.